## **SERVICE PERSONNES ACCUEILLIES**

Le service Personnes Accueillies est composé d'une chef de service, d'assistantes de service social et de techniciennes administratives et sociales qui œuvrent en faveur de l'épanouissement des personnes accompagnées et de la réalisation de leur projet de vie dans le respect des règles éthiques, déontologiques et professionnelles.

Les professionnels du service favorisent le dialogue et les échanges en garantissant la parole et le respect de la personne accompagnée. Ils font évoluer les points de vue et travaillent en lien avec les professionnels des établissements et services de l'ensemble des territoires.

Le service Personnes Accueillies assure également la gestion des demandes de places en établissements.

La personne en situation de handicap est actrice de sa vie. C'est à son rythme que nous avançons, que nous l'accompagnons dans ses projets, que nous lui proposons des solutions adaptées. C'est à elle ensuite de choisir.



## Ce service a pour missions :

- Accueillir et conseiller les personnes en situation de handicap et leur famille, favoriser l'expression de leur projet de vie
- Offrir une écoute attentive, veiller aux intérêts de la personne accueillie
- Informer la personne accueillie et sa famille de ses droits, l'orienter vers les dispositifs les plus adaptés à ses besoins, à sa situation et à son handicap
- Garantir le respect du projet de vie de la personne accueillie dans l'accompagnement qui lui est proposé
- Veiller à la fluidité des parcours des personnes accueillies au sein de nos établissements et services
- Informer les personnes en situation de handicap et leur famille des nouveautés en matière de législation
- Avoir une cohérence d'accompagnement dans les différents types d'établissements de l'Association, en mettant en évidence les bonnes pratiques
- Offrir nos compétences administratives, juridiques et sociales aux directions d'établissements et à leurs équipes afin d'être un soutien technique et les aider à mener à bien certains travaux ou dossiers.